



La bande littorale des 300m

- Zone d'évolution réservée à la pratique des activités nautiques pour engins de plage et engins non immatriculés

 • Canal de transit réservé aux PNT
- Limite des 300m à l'année

 • Canal d'accès au rivage
- Zones réservées uniquement à la baignade

Bande Littorale des 300m

Janvier 2020



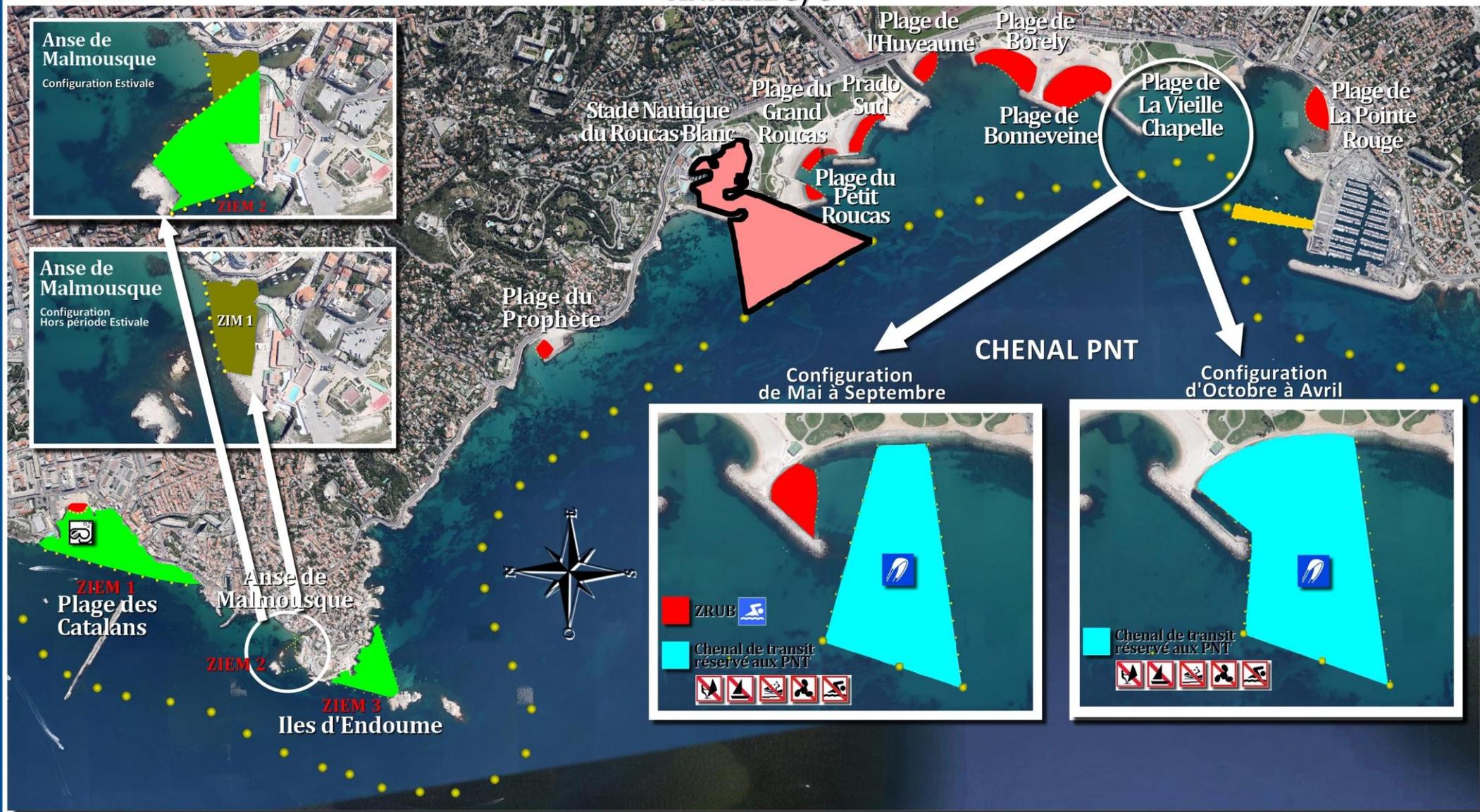
• Zone d'évolution réservée à la pratique des activités nautiques pour engins de plage et engins non immatriculés     

• Zone Réservée Uniquement à la Baignade (ZRUB) 

Plage du Fortin
Plage de la Batterie
Plage de La Lave

Janvier 2020

ANNEXE 3/6



• Limite des 300m

• Sentier Sous-marin

• Zone Interdite au Mouillage (ZIM)

• Zone Interdite aux Engins Motorisés (ZIEM)

• Chenal d'accès au rivage

• Zones réservées uniquement à la baignade

• Zone d'évolution réservée à la pratique des activités nautiques pour engins de plage et engins non immatriculés

Catalans
Malmousque
Prophète
Prado
Huveaune
Borely
Bonneveine
Vieille Chapelle
Pointe Rouge



 • Zone Interdite aux Engins Motorisés (ZIEM)  

 • Bouée de rappel de la limitation de vitesse < 5 noeuds

Calanque de Marseilleveyre
Anse de La Maronnaise

Janvier 2020

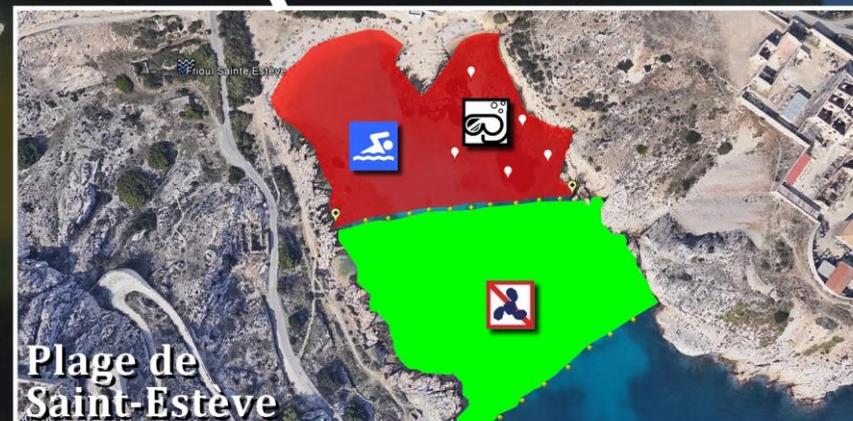
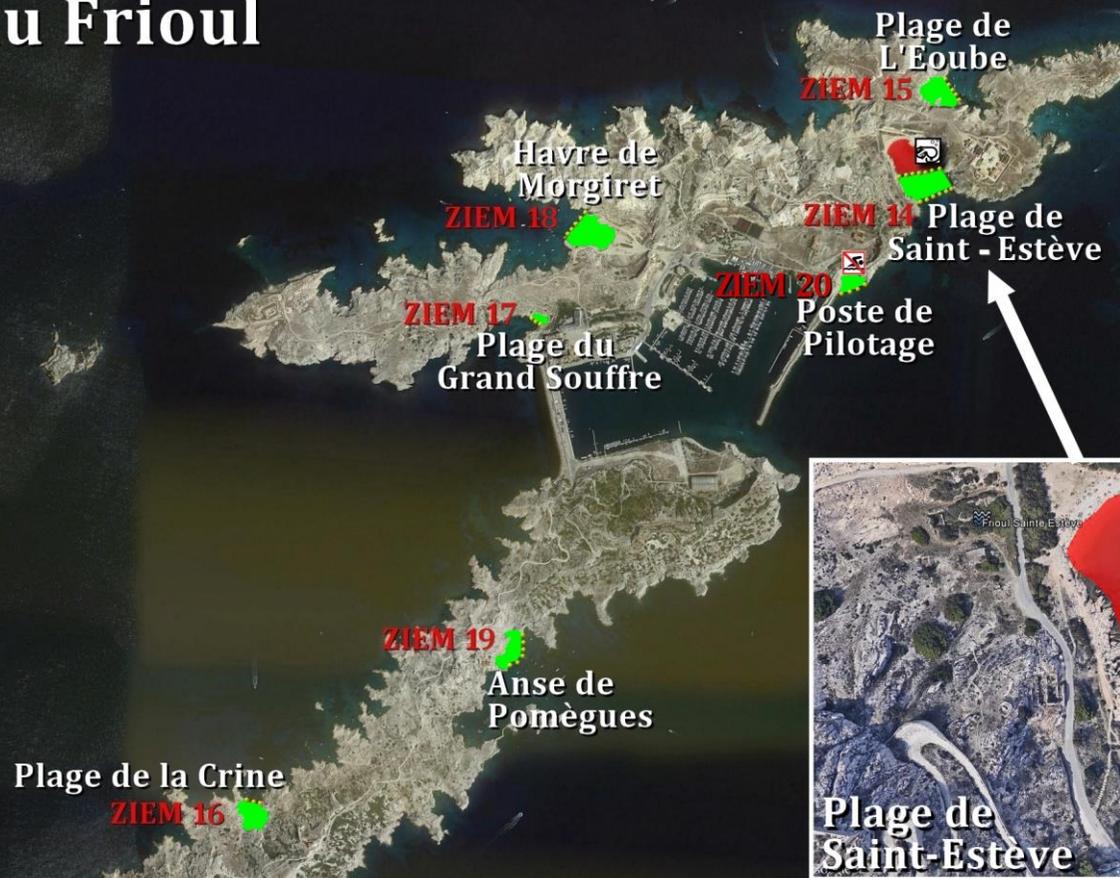


-  • Mouillage autorisé
-  • Zone Réserve Uniquement à la Baignade (ZRUB) 
-  • Zone Interdite au Mouillage (ZIM) 
-  • Zone Interdite aux Engins Motorisés (ZIEM) 

Sormiou
Morgiou
Envau
Port Pin
Sugiton et Pierres Tombées

Janvier 2020

L'Archipel du Frioul



-  • Zone Interdite aux Engins Motorisés (ZIEM)  
-  • Sentier Sous-marin
-  • Zone Réservée Uniquement à la baignade (ZRUB) 